



La fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Nettoyant d'accumulateur industriel ; Nettoyant d'accumulateur automobile

Autre moyens d'identification

Lavage de neutralisation, neutralisant d'acide

Code Produit

510140, 510145, 510156

Usages préconisés et déconseillés

Préconisé pour l'usage commercial ou industriel

Ne convient pas à l'usage domestique

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Quick Cable Corporation
3700 Quick Drive
Franksville, WI 53126-0509
www.quickcable.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence (24/24H)

INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
 1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

Section 2 - SIGNALISATION DES RISQUES

Classification SGH :

Corrosifs pour la peau	1A	Destruction du tissu cutané: Exposition <3 min. observation
Corrosifs pour les yeux	1	<1 heure, une nécrose visible sur au moins un animal Lésions oculaires graves : dommages irréversibles à 21 jours exposition, résultats moyens d'épreuves de Draize: Opacité de la cornée >= 3, Iritis > 1.5

Dangers SGH

H314 Provoque des brûlures de la peau et lésions oculaires graves
H318 Provoque des lésions oculaires graves

SGH Précautions

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols
P264 Se laver ... soigneusement après manipulation
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / protection aux yeux / protection au visage

P310	Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / spécialiste
P321	Traitement spécifique (voir ... l'étiquette)
P363	Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche . Ne PAS faire vomir
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou avec les cheveux): Ôter / enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / sous la douche
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Ramener la victime à l'air frais et maintenir au repos dans une position confortable pour respirer
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT OCULAIRE: Rincer avec de l'eau en continu pendant plusieurs minutes. Enlever le cas échéant les lentilles de contact si c'est faisable - continuer à rincer
P405	Conserver bien scellé
P501	Éliminer le contenu / récipient dans

Danger



Section 3 - Composition

Nom chimique	N ° CAS	
Carbonate de potassium	584-08-7	* 1 – 9%

* L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de la composition ont été retenus comme un secret commercial

Section 4 - PREMIERS SECOURS

Inhalation:

Ne plus exposer le sujet à secourir au produit et éviter de s'y exposer soi-même en tant que secouriste. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation respiratoire, de vertige, nausée ou évanouissement, demander immédiatement une assistance médicale. En cas d'arrêt de la respiration, faire réanimer par une personne qualifiée tout en demandant immédiatement une assistance médicale.

Contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever toutes lentilles de contact si l'opération est encore faisable. Continuer à rincer pendant 15 minutes.

Contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau à grande eau puis la laver à l'eau et au savon.

Ingestion:

Si le sujet est conscient, lui administrer 2 à 3 verres d'eau. Ne pas faire vomir et consulter immédiatement un médecin.

Notes pour le médecin:

Aucune donnée disponible.

Section 5 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE

LEI: N/A

LSE : N/A

Limites d'inflammabilité

Point d'éclair: Pas de données disponibles

Moyens d'extinction

Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes

Incendie ou explosion inhabituelles

Pas de données disponibles

Produits de combustion dangereux:

Voir en section 10 la liste de produits de décomposition dangereux pour ce mélange.

Lutte contre l'incendie

Si l'évacuation du personnel est nécessaire, évacuer vers une zone au vent. Décontaminer le personnel et l'équipement avec un lavage à l'eau après l'exposition au feu et la fumée.

Lutte contre l'incendie

Les pompiers doivent porter une protection complètes dont un appareil respiratoire individuel.

Section 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Isoler la zone et contenir le produit déversé. Evacuer de la zone les personnes ne portant pas l'EPI approprié jusqu'à nettoyage du déversement. Stopper la fuite si l'opération peut se faire sans risque, rester au vent et éviter le ruissellement vers les canalisations et les égouts.

PETITS DÉVERSEMENTS Empêcher le ruissellement dans les canalisations, égouts, sous-sols et zones confinées. Recueillir la substance renversée à la pelle et à la balayette et la placer dans un récipient approprié tout en évitant de faire voler la poussière.

GROS DÉVERSEMENTS Empêcher le ruissellement dans les canalisations, égouts, sous-sols et zones confinées. Recueillir la substance renversée à la pelle et à la balayette et la placer dans un récipient approprié tout en évitant de faire voler la poussière.

DÉVERSEMENTS DE BASES CHIMIQUES Neutraliser avec de l'acide citrique ou de l'acide acétique dilué. Neutraliser soigneusement les résidus puis laver à grande eau.

Section 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions de manipulation:

Porter tout l'équipement approprié de protection individuelle (EPI). Porter une protection respiratoire ou assurer une ventilation adéquate en tout temps car les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits clos ou mal ventilés. Utiliser le produit d'une manière qui minimise les éclaboussures et / ou la création de poussière. Garder le confinement fermé lorsqu'il ne sert pas. Ne pas manipuler ou stocker près de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou autres sources d'inflammation

Stockage

Éviter le gel. Entreposer à la température ambiante, soit 40 à 95 F (4 à 35 ° C)

Exigences Réglementaires

Aucune donnée disponible

Section 8 - Contrôle de l'exposition et Protection individuelle

Nom chimique/N ° CAS	Limites d'exposition OSHA	Limites d'exposition ACGIH	Autres limites d'exposition
Carbonate de potassium / 584-08-7	N/A	N/A	N/A

Contrôles d'ingénierie

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. S'assurer de la présence de points de lavage oculaires et de douches de sécurité à proximité du poste de travail.

Contrôle de la ventilation

Prévoir une ventilation suffisante pour maintenir la concentration dans l'air sous la limite prévue

Contrôles administratifs

Aucune donnée disponible

Protection aux personnes

La norme OSHA pour les équipements de protection individuelle (29 CFR 1910.132) prescrit à l'employeur d'évaluer le risque sur chaque poste de travail afin de déterminer les besoins d'équipement en protection appropriée pour chaque employé.

Protection des yeux

Se conformer aux pratiques habituelles en matière de protection des yeux industrielle

Protection de la peau

Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, prendre toute précaution pour éviter le contact avec la peau

Protection des voies respiratoires

En cas de dépassement de la limite de concentration dans l'air, le port d'un respirateur homologué est indiqué

Équipement contaminé

Éliminer les déchets conformément aux réglementations nationales, régionales et locales en vigueur

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

Densité Vapeur: Non déterminé	Densité: 1.024589783
Point de fusion: Non déterminé	Point de congélation: Non déterminé
Solubilité: Complete	Intervalle d'ébullition: 100°C
Point d'éclair: 999 C, 999 F	Taux d'évaporation: Non déterminé
Inflammabilité: Non déterminé	Apparence: Liquide Orange
Odeur: Sans	État Physique: Liquide
Pression de la vapeur: Non déterminé	Seuil de l'odeur: Non déterminé
Limites d'explosion: 0%	Coefficient de partition (n-octanol/eau): Non déterminé
Température d'auto inflammabilité: N/A	Température de décomposition: Non déterminé
Viscosité: Non déterminé	

Section 10 – Stabilité et Réactivité

Stabilité: STABLE

Incompatibilités: Aucune donnée disponible.

Produits de décomposition dangereux:

comprenant tout produit de décomposition résultant de la structure moléculaire des composants.

Aucune donnée disponible

Absence de risque de polymérisation dangereuse.

Section 11 - Information Toxicologique

Toxicité des mélanges

Voie d'entrée : Aucune donnée trouvée.

Organes cibles: Aucune donnée trouvée.

Effets de la surexposition

Section 12 - Information écologiques

Écotoxicité

Aucune donnée disponible pour ce produit

Section 13 - ÉLIMINATION

Élimination se conformer aux dernières réglementations en vigueur pour le territoire considéré

Section 14 - Informations relatives au transport

Le texte suivant ne vaut que pour le transport autoroutier DOT aux Etats-Unis

Classement de danger

Agence	Nom d'expédition correct	Numéro ONU	Groupe d'emballage
US DOT	NON -RÈGLEMENTÉ		

Section 15 - Informations Réglementaires

La liste suivante se conforme uniquement aux réglementations en vigueur au niveau fédéral aux Etats-Unis.

US DOT Liste des polluants marins (172.101 - Annexe B) - Aucune

US DOT Liste des substances dangereuses et des quantités à déclarer (172.101 Annexe A) - Aucune

US DOT Liste des polluants marins graves (172,101 - Annexe B) - Aucune

SARA Section 302 Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355): - Aucune

SARA 302 Seuil de planification quantité. - Aucun

SARA Section 313, produits chimiques toxiques (40 CFR 372.65): - Aucun

SARA Quantité à déclarer - Aucune

Consignes de risques de l'Union Européenne

Consignes de sécurité

Législation sur le contrôle des substances toxiques (TSCA):

Tous les composants sont passibles ou exemptés de la Législation sur le contrôle des substances toxiques, excepté ceux qui sont énumérés ci-dessous. - Aucun

Section 313 du titre III des amendements de la loi portant modification et ré autorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement de 1986 (SARA). produit contenant un ou plusieurs produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, section 372.

Système d'information sur les matières dangereuses (HMIS)

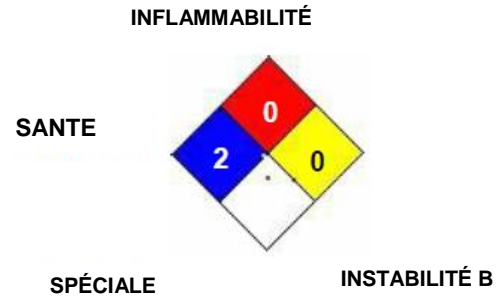
National Fire Protection Association (NFPA)

HEALTH	2
FLAMMABILITY	0
PHYSICAL HAZARD	0
PERSONAL PROTECTION	B

Classification des dangers HMIS & NFPA

Légende

0	= INSIGNIFIANT
1	= LEGER
2	= MODÉRÉ
3	= HAUTE



Date d'émission: 02/20/2015

Date de révision: 03/30/2015

Remarque de Révision : Nouveau format

Décharge de responsabilité :

A notre connaissance, les informations que comporte la présente fiche de données de sécurité à date de publication sont exactes. Ces informations n'ont pour autant qu'une valeur indicative en matière de manipulation, d'utilisation, de traitement, stockage, transport, élimination et dissémination et ne sauraient en aucun cas valoir garantie ou déclaration de qualité. Ces informations portent exclusivement sur le produit spécifié en tant que tel et non sur une quelconque utilisation de celui-ci conjointement à d'autres matières dans le cadre d'un mélange ou d'un processus autre que mentionnée dans le texte.